

Ministère chargé de la mer et des transports

Eaux maritimes : option « côtière »
Eaux intérieures : option « eaux intérieures »



Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

L'établissement effectue des départs pour la navigation depuis trois ports dans le Val-d'Oise.

Quel est votre Port de préférence ? :

CERGY CORMELLES-EN-PARISIS L'ISLE-ADAM

Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
 - Un timbre fiscal électronique de 78 € correspondant au droit de délivrance (1)
 - Une photocopie d'une pièce d'identité
 - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
 - Une photographie d'identité récente et en couleur
 - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé

À savoir, lorsque la formation théorique en salle est effectuée, il faudra régler 30€ auprès du centre agréé de votre choix pour passer l'examen QCM de 40 questions (Équivalent = Ancien timbre fiscal de 38€)

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,

Signature